

# 2018

## RAPPORT ANNUEL



# Table des Matières

Conseil d'administration	<b>3</b>
Message du Président-Directeur Général	<b>4</b>
Message du Président du Conseil d'Administration	<b>5</b>
Faits saillants de 2018	<b>6</b>
Vue d'ensemble des produits	<b>7</b>
Notre vision, notre mission et nos valeurs	<b>7</b>
Colombie-Britannique Peinture & RDD	<b>11</b>
Colombie-Britannique Lampes	<b>13</b>
Colombie-Britannique Alarmes	<b>15</b>
Saskatchewan Peinture	<b>16</b>
Manitoba Peinture, RDD, Lampes	<b>17</b>
Ontario Peinture	<b>20</b>
Ontario Pesticides, Solvants, et Fertilisants (PSF)	<b>22</b>
Québec Recycfluo	<b>24</b>
Île-du-Prince-Édouard Peinture	<b>25</b>
Île-du-Prince-Édouard Lampes	<b>26</b>
Nouveau-Brunswick Peinture	<b>27</b>
Nouvelle-Écosse Peinture	<b>28</b>
Terre-Neuve-et-Labrador Peinture	<b>29</b>
États Financiers	<b>30</b>



# Conseil d'Administration

## **Président du Conseil d'Administration**

**Darrin Noble** – Home Hardware | Peinture  
*Jusqu'au 17 juin 2019*

**Vincent Rea** – PPG Inc. | Peinture  
*Désigné comme président du conseil  
d'administration le 17 juin 2019*

## **Vice-Président**

**Tim Vogel** – Cloverdale Paint | Autres produits  
*Jusqu'au 20 juin 2018*

**Jeffrey Cattanach** – The Home Depot | Détaillant  
*Désigné comme vice-président du conseil  
d'administration le 20 juin 2018*

## **Secrétaire**

**Jason Bernard** – The Sherwin-Williams Company | Peinture  
*Élu le 6 mars 2018*  
*Désigné comme secrétaire du conseil le 19 juin 2019*

---

**David Chaulk** – Cloverdale Paint | Autres produits  
*Élu le 19 juin 2018*

**Claude Brosseau** – PPG Inc. | Peinture  
*Mandat terminé le 5 novembre 2018*

**Karen Stephenson** – Scotts Canada | Autres produits

**Richard Tremblay** – Benjamin Moore & Co | Peinture

**Wayne Edwards** – Electro-Federation | Lampes et alarmes

**Dejan Lenasi** – Signify Canada Ltée. | Lampes et alarmes

**Jules Foisy Lapointe** – Lowe's/RONA | Détaillant

**Steve Wolinsky** – Rust-Oleum Canada | Autres produits  
*Élu le 20 juin 2018*





## Message du Président– Directeur Général

Comme vous le constaterez dans le présent rapport, nous avons rafraîchi notre image de marque, qui est maintenant regroupée sous un seul nom et une seule présentation – l'AGRP. Je vous suggère de visiter notre site [Web productcare.org](http://Web.productcare.org) qui a été entièrement remanié afin d'offrir une expérience utilisateur grandement améliorée. La transition vers une marque unique nous positionne en vue de l'expansion future de la REP et d'une meilleure sensibilisation des consommateurs.

Cette dernière année annonçait un paysage de changement de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Dans le monde de la gestion des produits, tous les yeux sont présentement tournés vers l'Ontario pour constater la progression de la métamorphose de la REP, groupe de produits par groupe de produits.

Product Care se prépare à l'introduction de produits d'éclairage dans la REP de l'Ontario le 1er juillet 2020. Nous avons mis en œuvre un programme provisoire d'éclairage en Ontario en 2015–2016. Cette expérience, combinée à nos programmes d'éclairage existants en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, facilitera l'expansion de notre service pour cette catégorie de produits en Ontario. Bien que l'AGRP opère les programmes de peinture et de pesticides, de solvants et d'engrais en Ontario depuis plusieurs années, la transition officielle du groupe des déchets municipaux dangereux et spéciaux est prévue pour le 31 décembre 2020.

En 2018, nous avons terminé le renouvellement des plans du programme quinquennal pour les lumières de la C-B, la peinture de la C-B/les RDD, la peinture, les lampes du Manitoba/ les RDD, les peintures de Terre-Neuve et Labrador ainsi que la peinture de la Nouvelle-Écosse. Dans le cas des programmes de la C-B, les renouvellements sont conditionnels à l'achèvement d'une « consultation sur la rémunération des fournisseurs de services » maintenant requise pour la plupart des programmes de REP de la C. B. La C.B. a également réalisé une « étude des lacunes » pour déterminer les produits qui pourraient être ajoutés aux catégories existantes.

À la suite d'une période de consultation prolongée, la Saskatchewan vient de mettre en place un règlement exigeant la REP pour les résidus domestiques dangereux.

En général, les exigences de conformité, y compris les paramètres de rendement de nos programmes, s'intensifient. L'AGRP continue de consulter les intervenants et les organismes de réglementation afin de trouver de meilleures façons de servir les consommateurs, d'assurer la conformité réglementaire pour ses membres et de protéger l'environnement.

Ces défis sont un catalyseur pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de nos programmes. Un excellent exemple est la croissance continue de nos partenariats de retour aux détaillants, qui amènent les consommateurs dans les magasins participants, tout en permettant à l'AGRP d'élargir de façon rentable le réseau de collecte.

En 2019, nous célébrons le 25e anniversaire de notre premier programme de recyclage de peinture, lancé en Colombie-Britannique en 1994 ! Un grand merci à Darrin Noble pour son soutien indéfectible et son leadership inspirant en tant que président du conseil d'administration de Product Care depuis quatre ans. Darrin restera au conseil et nous accueillons Vince Rea comme nouveau président.

Tout au long de cette période de changement, nous demeurons déterminés à détourner les produits, dont nous avons la responsabilité, des sites d'enfouissement et des cours d'eau, en veillant à ce qu'ils soient gérés de façon responsable et efficace à la fin de leur vie utile. Merci au personnel, au conseil d'administration, aux membres et aux intervenants de l'AGRP qui nous aident à atteindre ces objectifs année après année.

Sincèrement,

**Mark Kurschner,**  
Président



# Message du Président du Conseil d'Administration

Depuis 2015, j'ai eu le plaisir de présider le conseil d'administration de Product Care, un organisme qui a continuellement fait preuve de dévouement à l'égard de la gestion responsable des produits après consommation et des services aux membres. Bien que je continue de siéger au conseil d'administration pour contribuer au succès de l'organisation, le poste de président est maintenant occupé par Vice Rea, de PPG Inc., et ce à compter du 18 juin 2019.

J'ai eu le privilège de passer de nombreuses années à travailler avec Vince sur des dossiers d'intendance et nous partageons cette même vision d'augmenter la portée du programme et d'accroître le détournement des produits en fin de vie des sites d'enfouissement. Vince, ayant été initié à la gestion responsable des produits par le biais de ses rôles en tant que cadre supérieur dans l'industrie des revêtements, apporte une expérience sans doute inégalée au Canada. Il reconnaît les synergies naturelles entre Product Care et les détaillants travaillant ensemble pour diversifier le réseau de collectes. J'ai hâte de travailler aux côtés de Vince, de notre conseil d'administration et des membres de Product Care pour voir notre réseau de collecte s'améliorer au profit de tous : les détaillants, nos clients et Product Care.

Après avoir siégé pendant quatre ans au conseil d'administration de Product Care je constate à quel point l'organisation a eu une croissance exponentielle et ce, en un très court laps de temps. L'organisation offre maintenant des services de gestion pour 18 programmes différents au Canada et aux États-Unis. Grâce à cette croissance et à cette expansion, nous sommes témoins de changements importants : le statu quo n'est plus en vigueur. En 2018, nous avons constaté des attentes accrues en matière de rendement de la part des organismes de surveillance et des changements au modèle d'intendance en Ontario, et d'autres changements sont à prévoir au cours des prochaines années. Je suis convaincu que

Product Care est en excellente position pour continuer à connaître du succès dans cette industrie de la responsabilité élargie des producteurs en constante évolution.

Au cours de mon mandat à titre de président, j'ai observé une organisation qui a pour mission d'offrir des solutions efficaces de gestion des produits et une équipe d'employés qui possède un engagement sincère aux valeurs environnementales. J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer mes sincères remerciements à ces employés ainsi qu'aux membres et aux intervenants qui appuient et aident continuellement à remplir notre mandat qui est de maximiser le détournement de produits des sites d'enfouissement et de protéger notre planète.

Sincèrement,

**Darrin Noble,**  
Président du Conseil d'Administration  
(Jusqu'au 17 juin 2019)

# Faits saillants de 2018

## Vue d'ensemble

**13**  
programmes

**9**  
provinces

**4**  
groupes de produits



**662**  
obligations  
environnementales  
remplies pour des  
membres



Lancement de la  
nouvelle marque et du  
site web optimisé

## Accessibilité et statistiques de collecte



**>2 500**  
points de dépôt  
au Canada



**>600**  
événements de collecte  
d'une journée



**~10 600 000**  
litres de peinture  
recyclés



**~11 700 000**  
d'ampoules  
recyclées



**~96 000**  
détecteurs de  
fumée recyclés

## Connaissance des programmes



**+52 000 000**  
d'impressions  
au Canada, tous  
médias confondus



**86%**  
d'augmentation  
du trafic web par  
rapport à 2017



**+1 200 000**  
d'utilisateurs rejoints par  
les publicités sur les  
médias sociaux



## Peinture

# Vue d'ensemble des produits

L'AGRP a commencé à gérer un programme de recyclage de peinture en Colombie-Britannique en 1994 et a, par la suite, développé des programmes dans sept autres provinces : la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard. Les programmes de peinture de l'AGRP offrent aux Canadiens un moyen de disposer de leurs restes de peinture et de s'assurer que ceux-ci sont gérés d'une manière respectueuse de l'environnement.

Les produits de peinture peuvent être rapportés dans plus de 1000 points de dépôt permanents dans huit provinces. Selon la province, le système de collecte peut comprendre des établissements municipaux, des centres de recyclage privés, des dépôts de bouteilles, des points de vente au détail et des organismes de recyclage sans but lucratif. La collecte est complétée par des centaines d'événements de collecte d'une journée, ainsi que par un service de ramassage pour des volumes de peinture importants.

Une fois collectée, la peinture est triée par type, couleur et qualité. La peinture de qualité supérieure est offerte au public gratuitement dans le cadre du programme « PaintShare » décrit ci-dessous. La peinture au latex de qualité supérieure est retraitée pour ensuite être vendue en tant que peinture recyclée. La peinture au latex de qualité inférieure est utilisée, quant à elle, pour la récupération d'énergie, comme additif pour le ciment ou le béton, ou elle est enfouie de façon sécuritaire. La peinture alkyde est ensuite vendue en tant que peinture recyclée ou utilisée pour la récupération d'énergie traitée. Ces pratiques garantissent que la peinture en fin de vie est gérée en tenant compte de l'environnement, et la détournant des sites d'enfouissement et des cours d'eau du Canada.

**En 2018, l'AGRP a récupéré plus de 10,6 millions de litres de peinture, ce qui représente assez de peinture pour peindre 95km<sup>2</sup>, couvrant une surface plus grande que la ville de Guelph en Ontario.**



## PaintShare

Le programme «PaintShare» de l'AGRP a été lancé en Colombie-Britannique il y a plus de 10 ans. Il offre la possibilité au public et à des organismes sans but lucratif d'obtenir des restants de peinture pouvant être utilisés dans des maisons et des immeubles, ainsi que par des artistes, des groupes de théâtre et pour des programmes anti-graffitis. La peinture peut être ramassée gratuitement dans plus de 250 points de dépôt permanents répartis dans huit provinces.

## Résidus domestiques dangereux

L'AGRP a commencé à gérer un programme d'intendance pour les résidus domestiques dangereux (RDD) en Colombie-Britannique en 1998 et a depuis développé des programmes au Manitoba et en Ontario. La catégorie des RDD englobe une vaste gamme de produits, notamment les solvants et les liquides inflammables, l'essence, les pesticides, les fertilisants, les produits toxiques, les produits corrosifs et d'autres produits physiquement dangereux. Les produits RDD gérés par L'AGRP varient selon la province. Pour obtenir la liste des produits acceptés dans chaque province, veuillez consulter les sections respectives de chacun des programmes du présent rapport.

Les programmes pour les RDD de l'AGRP assurent la gestion responsable de

ces produits à la fin de leur vie utile, ce qui réduit le fardeau sur nos sites d'enfouissement et prévient les effets négatifs potentiels sur l'environnement. Les approches de gestion spécifiques pour ces produits sont précisées dans les sections respectives de chacun des programmes du présent rapport.

Selon la province, les systèmes de collecte pour les RDD comprennent les établissements municipaux, les dépôts de bouteilles, les entreprises privées et les organismes de recyclage. Les produits RDD peuvent être déposés dans plus de 300 points de dépôt permanents dans toutes les provinces participantes, ainsi que lors de centaines d'événements de collecte d'une journée.

## Lampes

L'AGRP a commencé à recycler les ampoules en Colombie-Britannique en 2010 et a depuis développé des programmes au Manitoba, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. En 2012, le programme de la Colombie-Britannique s'est étendu pour inclure toutes les technologies de lampes et tous les types de luminaires. Le tableau suivant détaille les types de lampes et de luminaires gérés dans chaque programme de l'AGRP.

Les tubes fluorescents et les lampes fluocompactes utilisent une technologie comprenant du phosphore et du mercure. L'AGRP offre une gestion responsable du mercure et des autres

matériaux utilisés dans la fabrication des lampes.

En plus d'offrir un réseau de plus de 1 300 points de dépôt permanents dans quatre provinces – incluant les points de dépôt municipaux, les sites de collecte privés et les points de dépôt détaillants – les programmes offrent également un service de ramassage gratuit pour les quantités importantes de lampes.

**En 2018, Product Care a détourné plus de 11 millions d'ampoules des sites d'enfouissement – cela serait suffisant pour éclairer toutes les maisons de la Nouvelle-Écosse.**

### Types de produits inclus par province:

	C.-B. (Tous les secteurs)	MB (Résidentiel)	QC (Tous les secteurs)	IPE (Tous les secteurs)
Tubes fluorescents	✓	✓	✓	✓
Lampes fluocompactes (LFC) / lampes à vis à induction	✓	✓	✓	✓
Lampes à décharge à haute intensité (DHI)	✓		✓	✓
Diodes électroluminescentes (DEL)	✓			✓
Lampes incandescentes / Halogènes	✓			✓
Ampoules miniatures	✓			✓
Luminaires et autres produits	✓			
Ballasts	✓			



## Alarmes

Lancé en octobre 2011, le programme de recyclage pour les alarmes de la Colombie-Britannique accepte les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone à usage résidentiel.

Les détecteurs de fumée utilisent une technologie soit photovoltaïque, soit à ionisation. Le capteur photoélectrique détecte le changement de niveau de lumière causé par la fumée. La technologie à ionisation utilise une petite quantité de matière radioactive pour détecter la fumée.

L'élément radioactif utilisé dans le détecteur de fumée à ionisation est retiré et est géré par un système d'entreposage à long terme. Les restes des détecteurs de fumée ou de monoxyde de carbone sont traités pour en récupérer les plastiques et les métaux. Le réseau de collecte, toujours en expansion, comprend des organismes sans but lucratif, des détaillants, des

établissements gouvernementaux locaux, des services d'incendie, des dépôts de bouteilles et des entreprises de recyclage privées. De plus, la participation des établissements qui collectent de grandes quantités de détecteurs usagés, tels que les organisations pour la sécurité en matière d'incendie, les distributeurs de produits électriques, les institutions publiques et les gouvernements locaux, a contribué au dépassement des objectifs fixés pour la collecte d'alarmes.

**En 2018, le programme a détourné plus de 96 000 alarmes des sites d'enfouissement de la Colombie-Britannique – soit la hauteur de 8 tours du CN.**

## Taux de récupération

*Le taux de récupération* est un indicateur de la performance d'un programme, et compare la quantité de produits collectés à la quantité de produits vendus.

Le taux de récupération pour les programmes de peinture est basé sur le volume liquide de produits vendus et collectés, sauf en Ontario, qui utilise plutôt le poids total de produits vendus et collectés, incluant le contenant de peinture.

Au Québec, le taux de récupération des lampes compare la quantité de lampes collectées pendant l'année en cours (2018) à la quantité de lampes vendues pendant une année de référence antérieure (2015).

# Vision

Notre vision est d'établir l'AGRP comme chef de file dans le développement et la gestion de solutions d'intendance innovantes.

# Mission

Notre mission est de proposer à nos membres des solutions d'intendance des produits qui sont efficaces et efficientes, tout en protégeant l'environnement, nos consommateurs et nos employés.

# Valeurs

Engagement envers l'environnement  
Orientation et service aux membres  
Amélioration continue  
Transparence  
Collaboration  
Responsabilité

# Colombie-Britannique Peinture, Résidus domestiques dangereux (RDD)

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)
- Pesticides à usage domestique
- Liquides inflammables et aérosols
- Essence

## Collecte

**221**

Sites de recyclage

**3 033 240 L**

Peinture

**140 123 L**

Liquides inflammables

**15 392 L**

Pesticides

## Taux de récupération

**9,7%**

Peinture

**5,6%**

Liquides inflammables

**11,1%**

Pesticides

## Connaissance du programme

**60%**

Peinture 2017

**49%**

RDD 2017

## États Financiers

2018

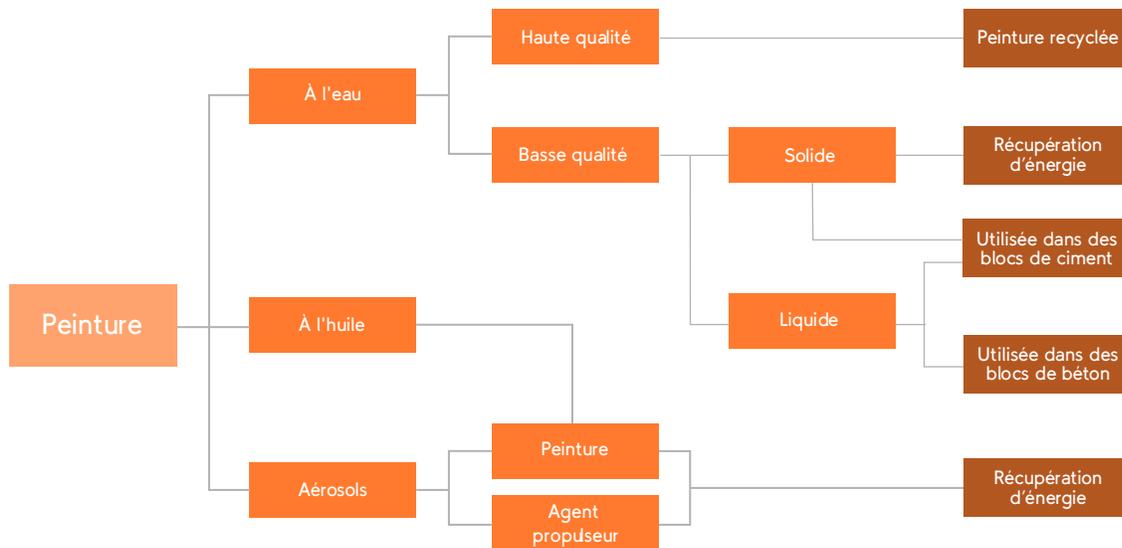
<b>Revenus</b>	<b>8 896 118 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	3 488 376
Collecte	1 522 805
Transport	1 178 060
Administration	1 112 120
Communication	42 875
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 344 236 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>1 551 882 \$</b>

# C.-B. Peinture, RDD

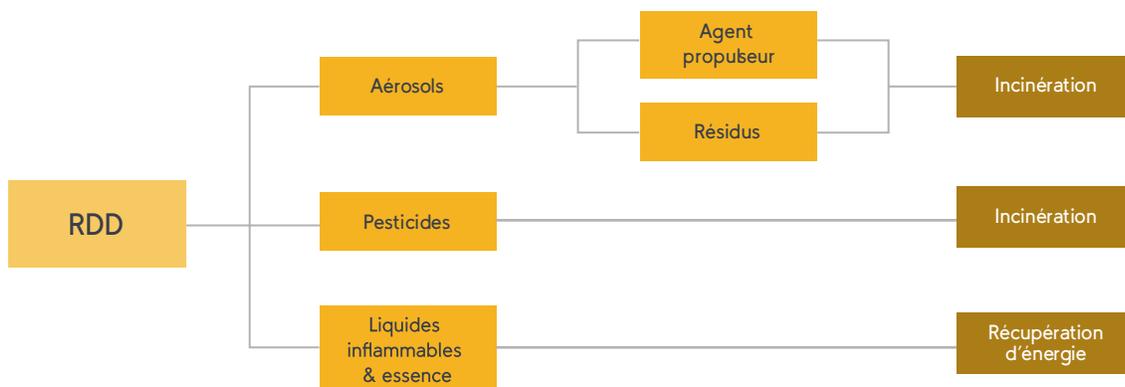
## Gestion des produits

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Solidification & enfouissement
Peintures à base d'eau	2,2%	87,7%	10,1%	-	-
Peintures à l'huile	-	-	100%	-	-
Liquides inflammables	-	-	100%	-	-
Pesticides	-	-	-	100%	-

## Diagramme de la gestion des résidus de peinture



## Diagramme de la gestion des résidus des RDD



# Colombie-Britannique Lampes

## Produits acceptés

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes incandescentes
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures
- Luminaires et ballasts

## Collecte

**442**

Sites de recyclage

**~7 368 000**

Unités de lampes

**~4 000**

Tonnes de ballasts contenant des BPC

**~710**

Tonnes de luminaires

## Connaissance du programme

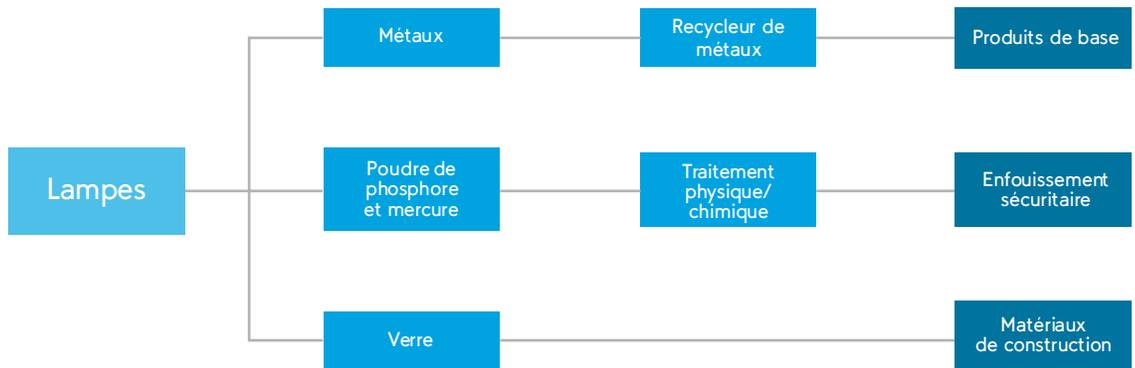
**55%**  
2017

## États Financiers

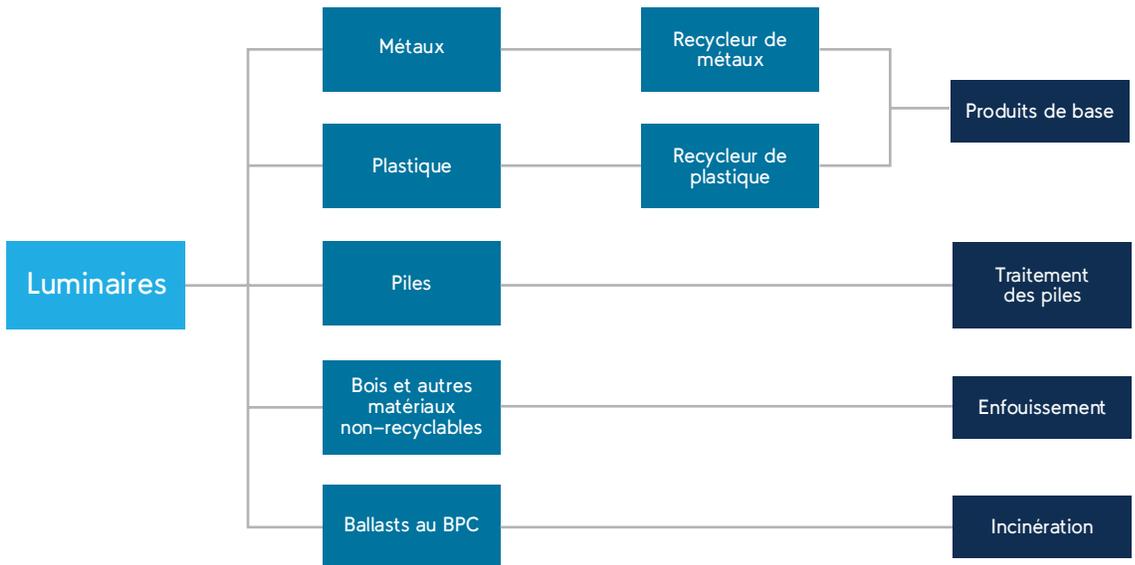
	<b>2018</b>
<b>Revenus</b>	<b>5 561 327 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	3 106 490
Collecte	691 154
Transport	309 723
Administration	485 806
Communication	64 325
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 657 498 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>903 829 \$</b>

## C.-B. Lampes

### Diagramme de la gestion des produits d'éclairage



### Diagramme de la gestion des luminaires



# Colombie-Britannique Alarmes

## Produits acceptés

- Les détecteurs de fumée destinés aux particuliers tel que définis dans la norme CAN/ULC-S531
- Les détecteurs de monoxyde de carbone (CO) destinés aux particuliers tel que définis dans la norme CAN/CSA 6.19

## Collecte

**201** Sites de recyclage

**~96 000** Unités

**Connaissance du programme** **42%** 2018

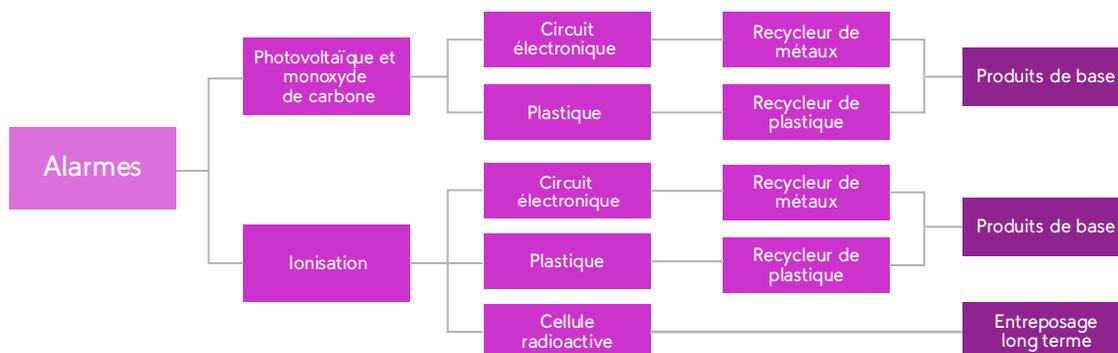
## Gestion des produits

	Recyclage	Entreposage long terme
Cellules radioactives	-	100%
Plastique	100%	-
Métaux	100%	-

## États Financiers

	2018
<b>Revenus</b>	<b>714 225 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	303 094
Collecte	68 304
Transport	42 681
Administration	42 104
Communication	26 334
<b>Total des dépenses</b>	<b>482 517 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>231 708 \$</b>

## Diagramme de la gestion des détecteurs de fumée



# Saskatchewan Peinture

## Produits acceptés

- Peintures à base d'eau, peintures à l'huile, peintures et revêtements architecturaux à base de solvants incluant les peintures et les teintures intérieures ou extérieures qu'elles soient teintées ou non

## Collecte

**72** Sites de recyclage  
**402 661 L** Peinture

**Connaissance du programme** **73%**  
2018

## Taux de récupération

**7,4%**

## États Financiers

2018

	2018
<b>Revenus</b>	<b>1 148 000 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement, Collecte, Transport	828 000
Administration	72 000
Communication	38 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>938 000 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>209 000 \$</b>

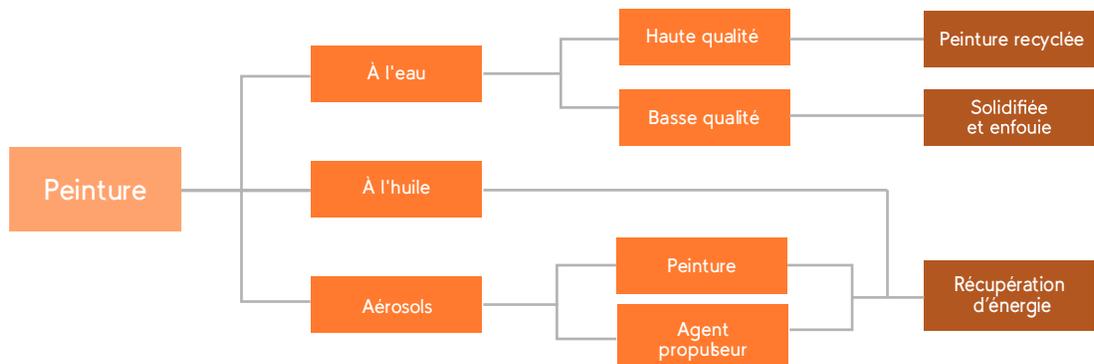
## Gestion des produits

**18,3%** Réutilisation  
**40,3%** Recyclage

**27,4%** Récupération d'énergie  
**<0,2%** Incinération

**13,8%** Solidification et enfouissement

## Diagramme de la gestion des résidus de peinture



# Manitoba Peinture, Résidus domestiques dangereux (RDD), Lampes

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)
- Produits corrosifs
- Produits toxiques
- Produits physiquement dangereux
- Pesticides domestiques
- Fluorescent et ampoules fluocompactes (résidentiel seulement)

## Collecte

**105**

Sites de recyclage

**549 771 L**

Peinture

**29 463 L**

Produits toxiques & pesticides

**27 967 L**

Produits corrosifs

**88 458 L**

Liquides inflammables/ essence

**13 020**

Unités de produits physiquement dangereux

**~179 000**

Unités de lampes

## Taux de récupération

**7,6%**

Peinture

**13,3%**

Liquides inflammables / essence

**16,5%**

Produits toxiques

**15,6%**

Produits corrosifs

**6,7%**

Produits physiquement dangereux

## Connaissance du programme

**51%**

Peinture 2017

**48%**

RDD 2017



# Manitoba Peinture, RDD, Lampes

## Gestion des résidus de peinture

	Réutilisation	Recyclage	Récupération d'énergie	Incineration	Solidification et enfouissement
Peintures à base d'eau	-	<b>37,9%</b>	-	-	<b>62,1%</b>
Peintures à l'huile	-	-	<b>100%</b>	-	-

## Gestion des résidus des RDD

	Récupération d'énergie	Incineration	Traitement physique/ chimique ou enfouissement
Liquides inflammables	<b>100%</b>	-	-
Pesticides	-	<b>100%</b>	-
Produits corrosifs	-	-	<b>100%</b>
Produits toxiques	<b>100%</b>	-	-
Produits physiquement dangereux	<b>100%</b>	-	-

## États Financiers

	2018
<b>Revenus</b>	<b>1 611 349 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	708 132
Collecte	443 715
Transport	391 783
Administration	300 456
Communication	48 449
Récupération	(15 507)
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 877 028 \$</b>
<b>Déficit des revenus par rapport au dépenses annuelles</b>	<b>(265 679) \$</b>

\*Charges réglementaires annulées

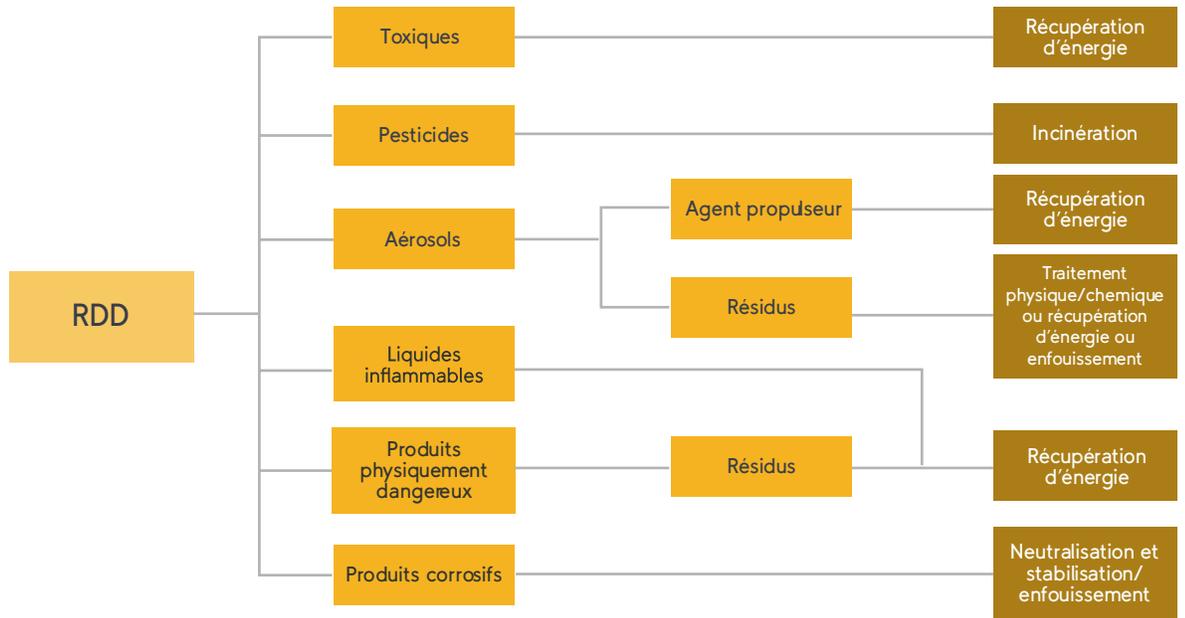


# Manitoba Peinture, RDD, Lampes

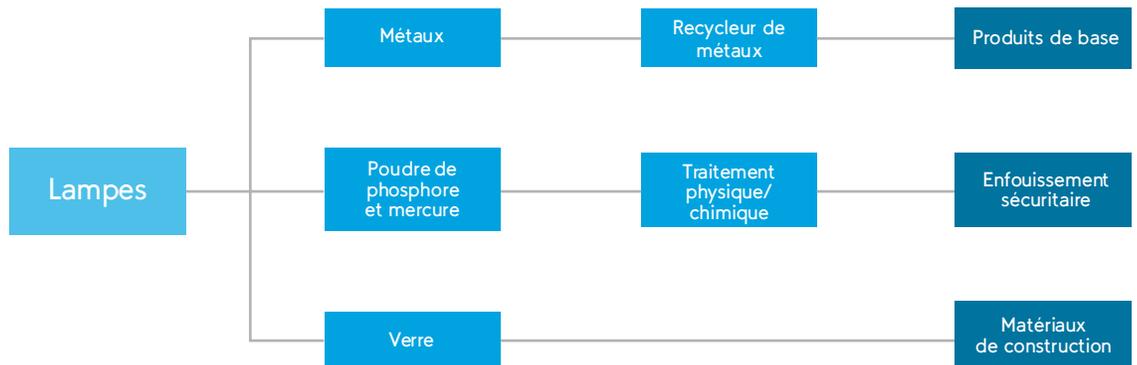
### Diagramme de la gestion des résidus de peinture



### Diagramme de la gestion des résidus des RDD



### Diagramme de la gestion des produits d'éclairage



# Ontario Peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux, incluant les revêtements à base de goudron ou de bitume;
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)

## Collecte

**418**

Sites de recyclages permanents

**311**

Événements de collecte

**9 926**

Tonnes de peinture

## Taux de récupération

**11,2%**

**Connaissance du programme**

**55%**  
2017

## Gestion des produits

	Recyclage	Récupération d'énergie	Solidification et enfouissement
Peintures à base d'eau	<b>66%</b>	<b>20%</b>	<b>14%</b>
Peintures à l'huile	<b>73%</b>	<b>24%</b>	<b>3%</b>
Peintures en aérosol	<b>33%</b>	<b>67%</b>	-

## États Financiers

**2018**

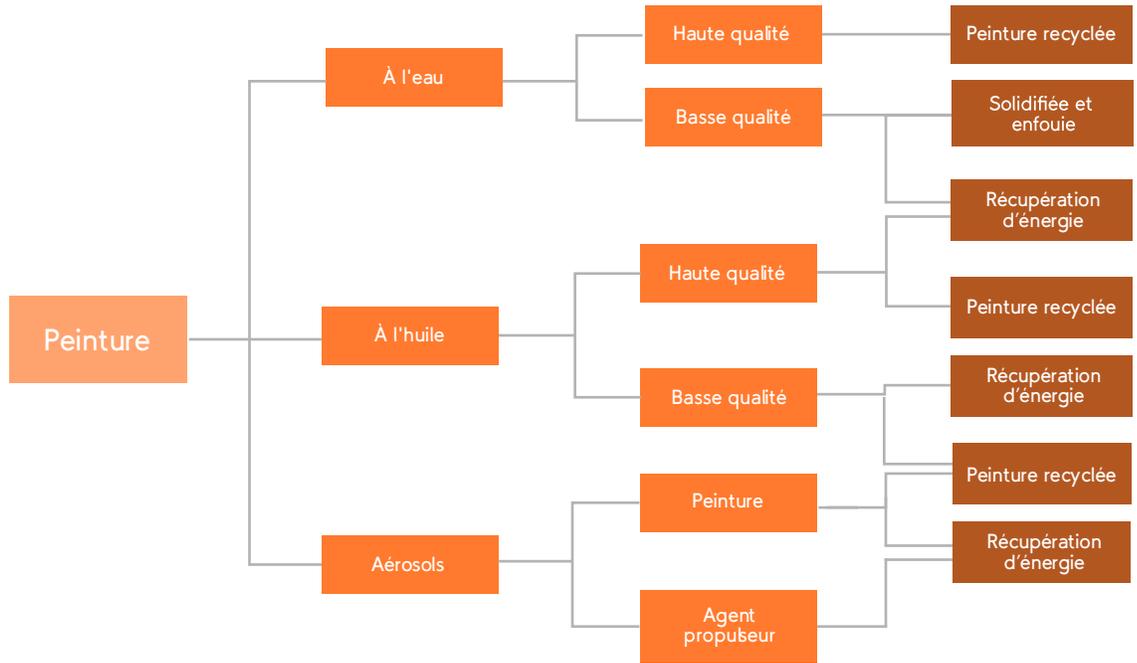
<b>Revenus</b>	<b>17 847 687 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	5 802 928
Collecte*	6 127 541
Transport	1 908 409
Administration	1 585 075
Communication	42 418
Réglementation	293 749
<b>Total des dépenses</b>	<b>15 760 120 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>2 087 567 \$</b>

Les états financiers incluent les peintures et revêtements, pesticides, solvants et fertilisants. Les collectes incluent les événements municipaux.



# Ontario Peinture

## Diagramme de la gestion des résidus de peinture



# Ontario Pesticides, Solvants, Fertilisants (PSF)

## Produits acceptés

- Pesticides – Pesticides domestiques
- Solvants – Signifie les produits liquides destinés à dissoudre ou à diluer une substance compatible et:
  1. Composés de 10% ou plus d'hydrocarbures liquides non miscibles à l'eau, y compris les hydrocarbures liquides substitués par un halogène; ou
  2. Inflammables comme décrit dans la partie (c) du Règlement de l'Ontario 542 « déchets dangereux municipaux »; ou
  3. Tout ce qui précède (soit les points 1 et 2)
- Fertilisants – Signifie les produits emballés réglementés en vertu de la Loi sur les engrais (Canada).

## Collecte

**97**

Sites de recyclages permanents

**311**

Événements de collecte

**248**

Tonnes de solvants

**23**

Tonnes de fertilisants

**18**

Tonnes de pesticides

## Taux de récupération

**5,4%**

**Connaissance  
du programme**

**52%**  
2017

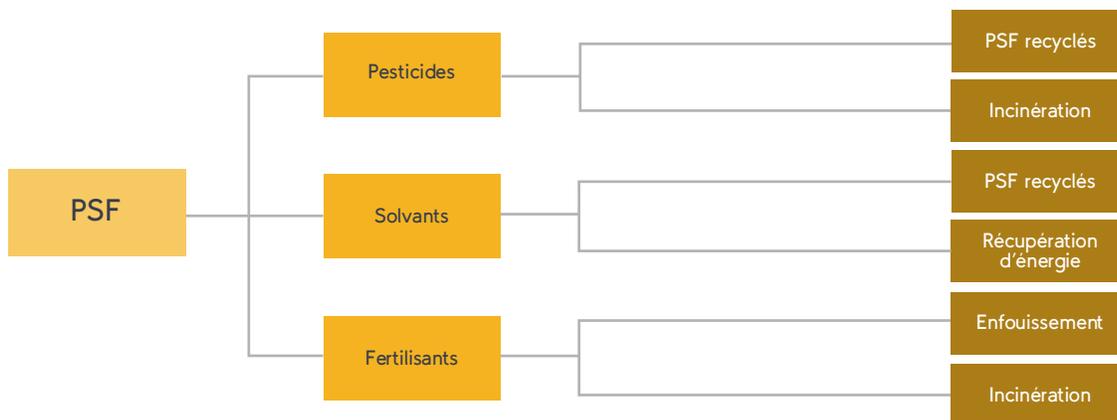


# Ontario PSF

## Gestion des produits

	Recyclage	Récupération d'énergie	Incinération	Solidification et enfouissement
Pesticides	1%	-	99%	-
Solvants	3%	97%	-	-
Fertilisants	-	-	20%	80%

## Diagramme de la gestion des PSF



# Québec RecycFluo



## Produits acceptés

- Toute lampe contenant du mercure
- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI) et autres

## Collecte

**859**

Sites de recyclage

**~4 116 000**

Unités de lampes

## Taux de récupération

**44%**

Tubes fluorescents

**36%**

DHIs

**8%**

LFCs

## Connaissance du programme

**34%**

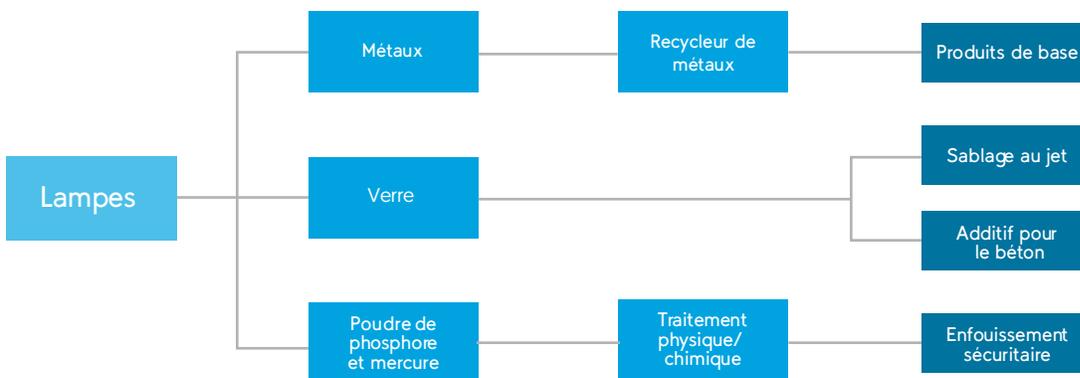
2018

## États Financiers

2018

	2018
<b>Revenus</b>	<b>3 810 151 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	1 570 843
Collecte	341 477
Transport	749 801
Administration	544 937
Communication	275 403
Réglementation	660 718
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 143 179 \$</b>
<b>Déficit des revenus par rapport au dépenses annuelles</b>	<b>(333 028) \$</b>

## Diagramme de la gestion des produits d'éclairage



# Île-du-Prince-Édouard Peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)

## Collecte

**6** Sites de recyclage

**91 803 L** Peinture

## Taux de récupération

**9,4%**

## Gestion des produits

**0,6%** Réutilisation

**76,3%** Recyclage

**9,4%** Récupération d'énergie

**13,7%** Solidification et enfouissement

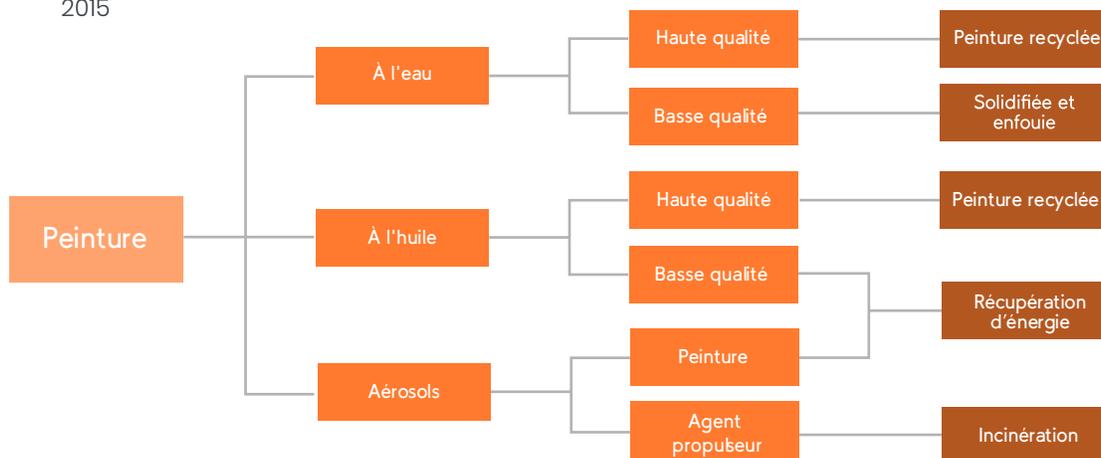
## États Financiers

	<b>2018</b>
<b>Revenus</b>	<b>454 000 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement, Collecte, Transport	290 000
Administration	31 000
Communication	13 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>335 000 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>120 000 \$</b>

Les états financiers sont arrondis au millier près.

## Connaissance du programme

**47%**  
2015



## Diagramme de la gestion des résidus de peinture

# Île-du-Prince-Édouard Lampes

## Produits acceptés

- Tubes fluorescents, à induction et UV de toutes longueurs et formes
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Diodes Électroluminescentes (DEL)
- Lampes incandescentes
- Lampes à décharge à haute intensité (DHI)
- Lampes halogènes
- Lampes miniatures

## Collecte

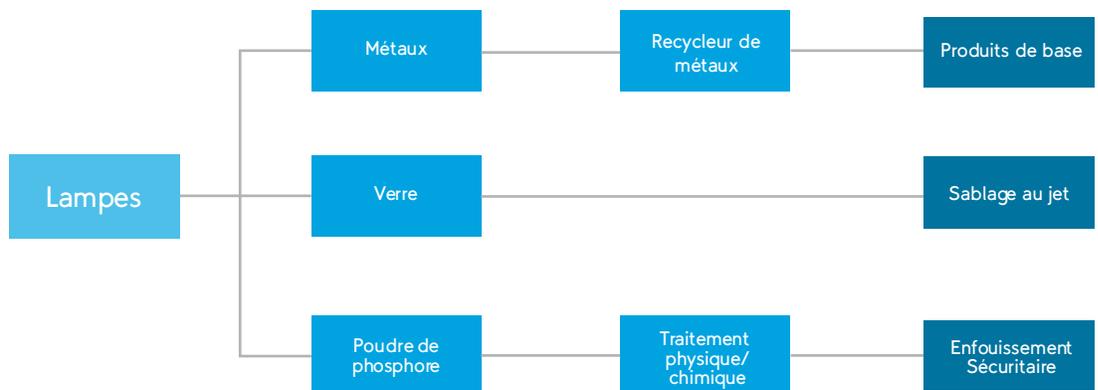
**7**  
Sites de recyclage

**~111 000**  
Unités de lampes

## Connaissance du programme

**32%**  
2015

## Diagramme de la gestion des produits d'éclairage



## États Financiers

	2018
<b>Revenus</b>	<b>84 000 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	34 000
Collecte	3 000
Transport	14 000
Administration	5 000
Communication	2 000
Réglementation	5 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>67 000 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>17 000 \$</b>

Les états financiers sont arrondis au millier près.

# Nouveau-Brunswick Peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)

## Collecte

**62** Sites de recyclage  
**303 546 L** Peinture

## Taux de récupération

**6,7%**

## Gestion des produits

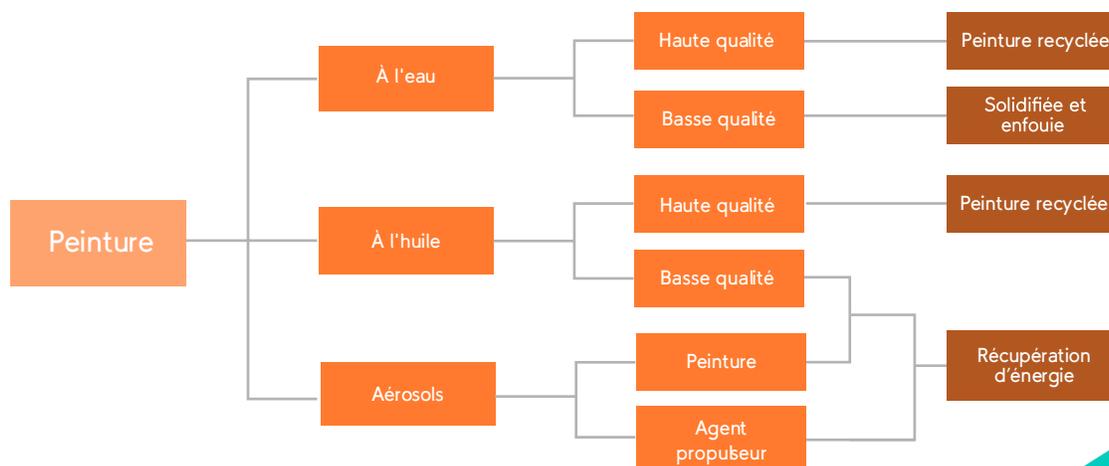
**0,1%** Réutilisation  
**71,9%** Recyclage

**8,3%** Récupération d'énergie  
**19,7%** Solidification et enfouissement

## Connaissance du programme

**66%**  
2017

## Diagramme de la gestion des résidus de peinture



## États Financiers

	<b>2018</b>
<b>Revenus</b>	<b>1 148 995 \$</b>
Dépenses du programme	
Traitement	519 072
Collecte	98 044
Transport	168 455
Administration	100 451
Communication	44 457
Réglementation	82 220
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 012 699 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>136 296 \$</b>

# Nouvelle-Écosse Peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)

## Collecte

**100**

Sites de recyclage

**477 752 L**

Peinture

## Taux de récupération

**8,6%**

## Gestion des produits

**1,2%**

Réutilisation

**72,1%**

Recyclage

**8,3%**

Récupération d'énergie

**18,4%**

Solidification et enfouissement

## États Financiers

2018

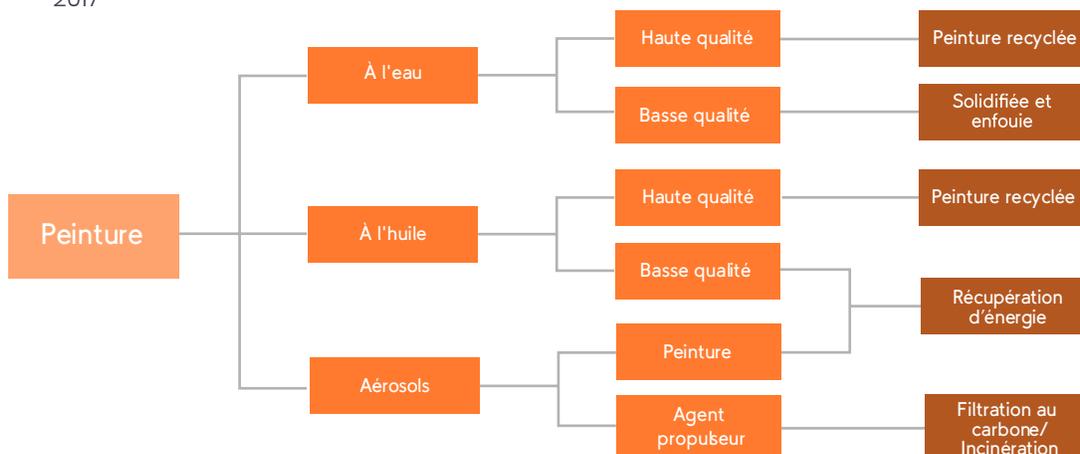
Revenus	1 383 642 \$
Dépenses du programme	
Traitement	680 431
Collecte	174 692
Transport	79 734
Administration	164 480
Communication	16 158
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 115 495 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>268 147 \$</b>

## Connaissance du programme

**68%**

2017

## Diagramme de la gestion des résidus de peinture



# Terre-Neuve-et-Labrador Peinture

## Produits acceptés

- Peintures et revêtements architecturaux
- Peintures en aérosol (consommateurs, industriel et automobile)

## Collecte

**66** Sites de recyclage

**168 426 L** Peinture

## Taux de récupération

**4,7%**

## Gestion des produits

**4,6%**  
Réutilisation

**71,1%**  
Recyclage

**18,8%**  
Récupération d'énergie

**5,5%**  
Solidification et enfouissement

## États Financiers

2018

Revenus	786 455 \$
Dépenses du programme	
Traitement	193 651
Collecte	71 393
Transport	238 194
Administration	57 290
Communication	14 552
Réglementation	47 589
<b>Total des dépenses</b>	<b>622 669 \$</b>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses annuelles</b>	<b>163 786 \$</b>

## Connaissance du programme

**58%**  
2017

## Diagramme de la gestion des résidus de peinture



**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2018**

## **ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

### **États financiers**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 17



1500 – 1090 West Georgia Street  
Vancouver, B.C. V6E 3V7  
Tel: 604-684-1101 Fax: 604-684-7937  
E-mail: admin@rolfebenson.com

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres de  
l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada,

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

---

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Rolfe, Benson LLP*

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
30 avril 2019

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA****État de la situation financière**

31 décembre 2018

---

	2018	2017
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 787 200 \$	10 440 147 \$
Débiteurs	3 347 048	3 694 871
Frais payés d'avance et dépôts	228 146	556 886
	<u>20 362 394</u>	<u>14 691 904</u>
<b>Prêts subventions (note 3)</b>	451 786	412 888
<b>Dépôts à terme (note 4)</b>	14 252 670	14 000 000
<b>Réserve – à la valeur du marché (note 5)</b>	13 929 627	14 631 070
<b>Immobilisations corporelles (note 6)</b>	9 186 356	9 446 786
<b>Actifs incorporels (note 7)</b>	263 495	414 492
	<u>58 446 328 \$</u>	<u>53 597 140 \$</u>

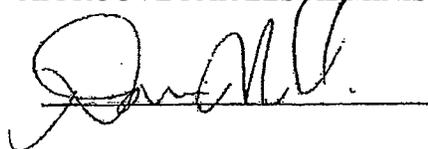
---

**Passif**

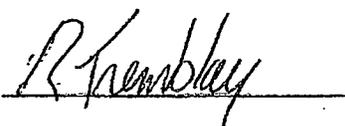
<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 845 011 \$	6 827 997 \$
<b>Engagements (note 8)</b>		
<b>Éventualités (note 12)</b>		
<b>Avoir des membres</b>		
<b>Non affectés</b>	28 221 839 \$	22 276 795 \$
<b>Investis en immobilisations corporelles et incorporelles</b>	9 449 851	9 861 278
<b>Réserve – affectation interne (note 5)</b>	13 929 627	14 631 070
	<u>51 601 317</u>	<u>46 769 143</u>
	<u>58 446 328 \$</u>	<u>53 597 140 \$</u>

---

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :



Administrateur



Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

	<b>Non affecté</b>	<b>Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>Réserve Affectation interne</b>	<b>Total 2018</b>	Total 2017
<b>Actif net – au début de l'exercice</b>	22 276 795 \$	9 861 278 \$	14 631 070 \$	<b>46 769 143 \$</b>	41 054 525 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	4 832 174	-	-	<b>4 832 174</b>	5 714 618
Transfert net aux montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	411 427	(411 427)	-	-	-
Transfert de la réserve	701 443	-	(701 443)	-	-
<b>Actif net – à la fin de l'exercice</b>	<b>28 221 839 \$</b>	<b>9 449 851 \$</b>	<b>13 929 627 \$</b>	<b>51 601 317 \$</b>	46 769 143 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA****État des résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Produits</b>	<b>44 949 950 \$</b>	<b>44 915 116 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Opérations	<b>35 969 708</b>	36 881 912
Générales et d'administration	<b>3 744 782</b>	3 570 551
Communication générale	<b>189 801</b>	136 843
	<b>39 904 291</b>	40 589 306
<b>Excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>5 045 659</b>	4 235 810
<b>Autres produits</b>		
Pertes (gains) non réalisés sur placements	<b>1 484 237</b>	(479 271)
Perte (gain) sur réalisation de placements	<b>397</b>	(1 863)
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(750)
Revenus d'intérêts	<b>(487 958)</b>	(266 963)
Revenus de placements	<b>(783 191)</b>	(639 961)
	<b>213 485</b>	(1 388 808)
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>4 832 174 \$</b>	<b>5 714 618 \$</b>

---

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	4 832 174 \$	5 714 618 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(750)
Perte (gain) sur réalisation de placements	397	(1 863)
Ajustement de la réserve pour la valeur de marché	1 484 237	(479 271)
Amortissement	576 075	567 893
Prêts graciés	56 022	35 330
	<b>6 948 905</b>	<b>5 835 957</b>
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	347 823	591 207
Frais payés d'avance et dépôts	328 740	(239 950)
Comptes fournisseurs et charges à payer	17 013	1 146 304
	<b>7 642 481</b>	<b>7 333 518</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de dépôts à terme	(252 670)	(5 000 000)
Transfert à la réserve	(783 191)	(639 961)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(164 647)	(322 327)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	750
	<b>(1 200 508)</b>	<b>(5 961 538)</b>
<b>Activité de financement</b>		
Octroi de prêts subventions	(94 920)	(63 160)
	<b>(94 920)</b>	<b>(63 160)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 347 053</b>	<b>1 308 820</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice</b>	<b>10 440 147</b>	<b>9 131 327</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice</b>	<b>16 787 200 \$</b>	<b>10 440 147 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:</b>		
Encaisse	13 926 097 \$	2 238 394 \$
Compte épargne	2 861 103	8 201 753
	<b>16 787 200 \$</b>	<b>10 440 147 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada**

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent de la réserve qui inclut divers placements dans des fonds communs.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(a) Instruments financiers (suite)

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Entrepôts	5 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôts	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement sont les suivants.

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

**3. Prêts subventions**

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subventions à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 8(b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 30 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Solde au début de l'exercice	412 888 \$	385 058 \$
Avances de fonds de l'exercice	94 920	63 160
Prêts graciés au cours de l'exercice	(56 022)	(35 330)
	<u>451 786 \$</u>	<u>412 888 \$</u>

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**4. Dépôts à terme**

Au 31 décembre 2018, l'Association détenait des dépôts à terme totalisant 14 252 670 \$ (14 000 000 \$ en 2017) échéant entre le 18 juillet 2019 et le 28 novembre 2020 portant intérêts à des taux annuels variant entre 1,75 % et 2,25 %.

**5. Réserve**

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autre les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquemment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, un montant de 701 443 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds non affecté. Ce montant est constitué d'une perte non réalisée de 1 484 237 \$ au 31 décembre 2018 et des produits de placements et des pertes réalisées de 782 794 \$. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 1 121 095 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve, constitué d'un gain non réalisé de 479 271 \$ au 31 décembre 2017 et des produits de placements réalisés de 641 824 \$.

**6. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Net	2017 Net
Terrain	3 403 983 \$	-	3 403 983 \$	3 403 983 \$
Bâtiment	5 900 290	464 100	5 436 190	5 679 276
Équipement d'entrepôts	2 099 661	1 759 075	340 586	361 137
Équipements de bureau	5 551	1 388	4 163	-
Améliorations locatives	501 296	499 862	1 434	2 390
	<b>11 910 781 \$</b>	<b>2 724 425 \$</b>	<b>9 186 356 \$</b>	<b>9 446 786 \$</b>

La propriété légale de l'immeuble réside dans une corporation fiduciaire. L'Association a le droit de propriété de l'immeuble à titre de bénéficiaire.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 425 078 \$ (416 896 \$ en 2017) d'amortissement.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**7. Actifs incorporels**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2018 Net</b>	<b>2017 Net</b>
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	541 491 \$	213 495 \$	364 492 \$
Programme Québec Recyc Fluo	50 000	-	50 000	50 000
	<b>804 896 \$</b>	<b>541 491 \$</b>	<b>263 495 \$</b>	<b>414 492 \$</b>

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme Recyc Fluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2018.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 150 997 \$ (150 997 \$ en 2017) d'amortissement.

**8. Engagements**

- (a) L'Association a un bail pour l'immeuble de bureaux de Vancouver qui vient à échéance le 31 janvier 2021.  
L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2021.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association pour d'autres contrats de location-exploitation sont les suivants :

2019	308 387 \$
2020	285 742
2021	85 115
2022	52 900
2023	52 900
	<u>788 044 \$</u>

- (b) L'Association s'est engagée à ce que des montants pouvant aller jusqu'à 1 435 000 \$ soient utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2018, des prêts totalisant 563 332 \$ avaient été déboursés relativement à cet engagement (note 3), et 111 546 \$ avaient été graciés.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**8. Engagements (suite)**

- (c) De plus, à la fin de l'exercice, l'Association a en main des produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 101 617 \$ (760 238 \$ en 2017) en 2019.

**9. Instruments financiers**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2018.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 3). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**9. Instruments financiers (suite)**

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 5), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2018, l'encaisse et des débiteurs de 217 748 \$ US et 88 600 \$ US (160 286 \$ US et 126 279 \$ US en 2017) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 35 890 \$ US (55 466 \$ US en 2017) ont été convertis en dollars Canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**10. Organisation contrôlée**

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2018 a été tiré des états financiers audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

<b>PCA PSI</b>	<b>31 décembre 2018</b>	31 décembre 2017 (non audité)
<b>Situation financière</b>		
Actif total	<b>1 260 856 \$</b>	648 299 \$
Passif total	<b>231 770</b>	195 895
Avoir net	<b>1 029 086</b>	452 404
	<b>1 260 856 \$</b>	648 299 \$
<b>Résultats</b>		
Revenus totaux	<b>1 965 708 \$</b>	1 315 468 \$
Total des charges	<b>1 440 115</b>	1 676 631
Excédent (insuffisance) des revenus	<b>525 993 \$</b>	(361 163) \$
<b>Flux de trésorerie</b>		
Trésorerie provenant des (utilisées dans) les activités de fonctionnement	<b>525 632 \$</b>	(307 713) \$
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement	-	-

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

---

**11. Transaction avec des parties liées**

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 10). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 13 785 \$ à recevoir de PCA PSI (14 943 \$ en 2017) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2019.

L'Association a facturé un montant de 101 993 \$ (124 621 \$ en 2017) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

**12. Éventualités**

Des montants estimés de pénalités sont inclus dans les charges d'exploitation relativement à un programme qui n'atteint pas ses cibles de récupération de matériel. Ces pénalités seront payables au Fonds vert du Québec cinq ans après qu'elles aient été encourues. Ces pénalités peuvent être réduites au cours des cinq prochaines années si le programme dépasse ses cibles de récupération. Les pénalités estimées et provisionnées sont les suivantes :

2015	284 255 \$
2016	440 901
2017	551 925
2018	650 581
	<hr/>
	1 927 662 \$